

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 110-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.605

Déposée le: 02.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Cosignataires: 6

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: 966/2014 du 13.08.2014
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Gel de l'augmentation des effectifs de classe

Le Conseil-exécutif est chargé de

1. geler la mesure EOS « augmentation des effectifs de classe » jusqu'en 2017 ;
2. faire à ce moment une nouvelle appréciation de la situation pour décider de son maintien ou non.

Développement

Lors de la session de novembre 2013, le Grand Conseil avait adopté, dans le cadre des mesures EOS, une seule et unique mesure du panier 2 : l'augmentation de l'effectif moyen des classes, pour le faire passer à 19,7 élèves.

L'économie escomptée par cette mesure était de 4.5 millions de francs pour 2014, 11 millions jusqu'en 2017. Cette mesure, adoptée par 81 voix contre 68 a été « tempérée » par « les cas de rigueur » (survie du site scolaire menacée, valeurs extrêmes entraînant des réorganisations disproportionnées, motifs socio-pédagogiques exigeant une prise en charge supérieure).

Lors du débat, il est apparu que la principale raison de cette mesure était uniquement de pouvoir équilibrer le budget.

Or, les comptes ont bouclé avec un excédent de 253 millions. L'urgence du rééquilibrage des comptes s'avère donc clairement infondée.

Signalons encore que les mesures du panier 2 étaient réputées irresponsables eu égard à la politique du personnel menée par le Gouvernement.

Par ailleurs, le SEJB (Syndicat des enseignants du Jura bernois) a remis une pétition au gouvernement le 4 avril dernier munie de 4 657 signatures qui demande le gel de cette mesure. Ces signatures, récoltées en l'espace d'un peu plus de trois semaines, démontrent les réelles inquiétudes des parents pour les conditions d'enseignement de leurs enfants. Rapportées à l'échelle du canton, cet appel représenterait près de 50 000 personnes !

Ce succès démontre, si besoin était, que la population est prête à faire des sacrifices pour conserver une école de qualité à taille humaine. L'exemple du Syndicat scolaire du Grand Val est à ce sujet exemplaire. Si la législation le permettait, les parents auraient financé eux-mêmes les leçons refusées par l'inspectorat scolaire.

Les grands centres urbains, surtout Berne et Bienne, souffrent également beaucoup de cette décision. Ces villes estiment qu'avec des moyennes supérieures à 20 élèves, elles contribuent déjà grandement à maintenir une moyenne cantonale élevée. N'oublions pas qu'à Bienne par exemple, la population scolaire est à 70% allophone ! Exiger des écoles urbaines des efforts encore plus importants crée un sentiment d'inégalité avec les écoles des régions rurales, majoritaires dans le canton.

Ainsi donc, le gel de cette mesure jusqu'en 2017 semble une mesure appropriée, qui plus est permettrait de redonner un peu de sérénité aux divers acteurs de la formation. Economiquement, cette décision est déjà supportée (cf. bénéfice de 153 millions réalisé).

Motivation de l'urgence :

Il faut que les inspections scolaires connaissent « les règles du jeu » suffisamment tôt pour les prévisions de la nouvelle année scolaire. C'est pourquoi, avec un traitement de la motion pendant la session de septembre, tous les acteurs concernés seront avertis assez tôt.

Réponse du Conseil-exécutif

Le 26 novembre 2013, le Grand Conseil a décidé, contre l'avis du Conseil-exécutif, de réduire le budget dédié à l'école obligatoire de 4,5 millions de francs en 2014 et de 11 millions de francs les années suivantes. Pour y parvenir, il compte augmenter les effectifs de classe dans le canton (mesure EOS 15.1 « augmentation des effectifs de classe »). Le précédent plan financier prévoyait déjà de réaliser 15 millions de francs d'économies en appliquant une mesure identique.

Pour que le nouvel objectif budgétaire arrêté en novembre dernier puisse être atteint sans compromis, il faudrait que la taille moyenne des classes bernoises passe de 18,5 élèves à 19,7 (0,7 élève grâce aux 15 millions de francs déjà prévus et 0,5 élève grâce aux mesures d'économies supplémentaires). Cette augmentation engendrerait la fermeture de 270 classes pour l'année scolaire 2014-2015.

Lors des débats au Grand Conseil, le Directeur de l'instruction publique a déjà attiré l'attention sur le fait qu'il était impossible de procéder à une augmentation supplémentaire des effectifs de classe pour l'année scolaire à venir sans mettre en péril la stabilité de la politique menée jusqu'à présent dans le domaine de l'école obligatoire.

C'est pourquoi le Grand Conseil a formulé des déclarations de planification concernant son arrêté budgétaire. Celles-ci exigent que la mesure d'économies soit réalisée de façon à gérer avec souplesse la catégorie inférieure des effectifs de classe, déterminée dans les directives de la Direction de l'instruction publique concernant les effectifs des classes, et à éviter les cas de rigueur. Ainsi, la suppression d'une classe ne doit pas compromettre la survie du site scolaire ou entraîner des réorganisations de classes disproportionnées. Enfin, il faut tenir compte des classes qui, pour des motifs socio-pédagogiques, exigent une prise en charge supérieure à la moyenne.

Le Conseil-exécutif suppose que le Grand Conseil a formulé ces déclarations de planification en sachant que les questions d'organisation scolaire touchent et intéressent une grande partie de la population. La pétition évoquée par les auteurs de la motion, avec laquelle 3657 personnes demandent le gel immédiat de l'augmentation des effectifs de classe, en est la preuve.

Le Conseil-exécutif souhaite poursuivre sa politique de stabilité en matière d'école obligatoire. Au cours des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, la Direction de l'instruction publique adaptera ainsi les effectifs de classe avec mesure, en adéquation avec les déclarations de planification formulées par le Grand Conseil et en tenant compte des conditions locales. Le Conseil-exécutif est conscient que certaines communes n'arriveront pas à exécuter immédiatement les consignes budgétaires du Grand Conseil car les situations varient grandement dans notre canton hétérogène. Comme par le passé, il est donc important qu'un dialogue soit établi sur place entre les directions d'école, les autorités communales et les inspections scolaires.

Comme dans sa réponse commune aux motions

- 065-2014 « Arrêt immédiat des économies dans les domaines des soins, de l'école obligatoire et du handicap » et
- 072-2014 « Abandon d'une partie des coupes budgétaires votées dans le cadre de l'EOS », le Conseil-exécutif constate que l'équilibre financier du canton de Berne reste précaire, malgré l'excédent des comptes de 2013 et la mise en œuvre des mesures d'allègement de l'EOS 2014.

Les excédents du compte de fonctionnement prévus dans le budget 2014 et dans le plan intégré mission-financement 2015-2017 se situent à peine au-dessus de la ligne rouge. Malgré des circonstances favorables, telles que de bonnes perspectives conjoncturelles, et certains effets durablement positifs engendrés par les résultats des comptes 2013, il existe toujours des risques financiers.

Dans cette optique, le Conseil-exécutif ne souhaite pas altérer l'équilibre financier atteint en renonçant immédiatement à appliquer certaines mesures EOS. Au vu des perspectives stables, il a toutefois décidé de ne pas mettre sur pied un nouveau programme d'allègement budgétaire.

S'agissant de la mise en œuvre modérée de la mesure d'économies, le Conseil-exécutif est prêt à augmenter la taille moyenne des classes au cas par cas en tenant compte des conditions locales et propose au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Au Grand Conseil